



Conseil exécutif 2023-2024
L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
Réunion #10 - Automne 2023
mercredi le 15 novembre 2023
Université de Sherbrooke - Local A8-248

Présent.es:

Frédérique Savard
Hugo Dieujuste
Erika Gagnon
Kevin Contant-Holowatyj
Cassy Dunaj
Mathieu Saade
Clémence Lamer
James-William Caron
Michaël Godin

Observateur.rices:

Saïd Kassabie

1. Ouverture de la séance

Hugo Dieujuste déclare l'ouverture de la séance à 16h16 et constate la présence du quorum.

2. Désignation du secrétariat

Clémence Lamer propose Kevin Contant-Holowatyj et Cassy Dunaj au secrétariat. Mathieu Saadé appuie.

AU.

3. Adoption de l'ordre du jour

Mathieu Saade propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Cassy Dunaj appuie.

AU.

4. Adoption des procès-verbaux

Cassy Dunaj propose l'adoption du procès-verbal avec huis-clos de la rencontre du 29 septembre 2023 tel que présenté.

Frédérique Savard appuie.

AU.

Cassy Dunaj propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 novembre 2023 tel que présenté.

Frédérique Savard appuie.

AU.

5. Tour de table

6. Suivi des dossiers en cours

6.1. AG du 21 novembre 2023 (Kevin Contant-Holowatyj)

6.1.1. Présentation de la plateforme de vote secret (Saïd Kassabie)

Kevin Contant-Holowatyj : Développement d'une plateforme efficace par Saïd à travers ?. on va pouvoir l'utiliser pour les AG. il y a un mécanisme en place pour que les personnes présentes en AG puissent voter uniquement.

Saïd Kassabie : après l'AG de cette automne, avec l'épisode des votes secrets, j'ai voulu améliorer et moderniser le vote secret. La plateforme utilisée par l'AGED pour les votes prend du temps à configurer. On peut utiliser ABI? pour accéder à des fonctionnalités plus rapidement. On pourra faire des votes pour des propositions normales et des élections. Le temps maximal est de 25 secondes pour le vote, sinon il y a un mode manuel.

6.1.2. Proposition de secrétariat pour l'AG

Kevin Contant-Holowatyj : L'avis de motion contient des propositions, j'anticipe certaines interventions de personnes. Je souhaite interagir durant l'AG. Je n'ai pas trouvé quelqu'un dans les anciens étudiants de la Faculté pour le secrétariat, je ne voulais pas nécessairement passer par la FEUS. J'aurais besoin de quelqu'un pour se proposer à faire le secrétariat.

Mathieu Saade : Je me propose pour me proposer comme secrétaire de l'AG du 21 novembre prochain.

Kevin Contant-Holowatyj: Propose Mathieu Saade au secrétariat pour l'AG du 21 novembre prochain.

Frédérique Savard appuie.

AU

6.1.3. Ratification proposition d'ODJ (Annexe A)

Kevin Contant Holowatyj : Ordre du jour pour l'AG. Je voulais confirmer que tout soit correct pour vous, de l'approuver ici formellement. Pour les points de ratification, Frédérique a reçu 2 candidatures sur 4. On devrait en avoir 4 d'ici l'AG.

Le budget va être présenté, seulement des commentaires vont être acceptés. On pourra ratifier les candidatures qui ont déjà été proposées par les comités concernés.

L'AG doit commencer à midi, il faudra rouler rapidement car on est limité dans le temps. Je crois que l'avis de convocation est suffisamment complet pour que les gens puissent se référer à celui-ci.

**Kevin Contant-Holowatyj propose de ratifier l'ODJ.
Frédérique Savard appuie.**

AU.

6.1.4. Ratification proposition d'avis de motions (Annexe B)

Kevin Contant-Holowatyj: L'avis de motion est assez complet afin de limiter le temps passer à expliquer tous les avis. J'ai inscrit toutes les informations nécessaires et au besoin, je ferai des propositions de modifications en AG tel que la motion pour le praesidium afin de refléter la décision prise au point 6.1.2 de cette rencontre.

**Kevin Contant-Holowatyj propose.
Frédérique Savard appuie.**

AU.

7. Dossiers internes

7.1. Résolution visant à améliorer le modèle d'ODJ et à rendre plus efficace la prise de PV lors des rencontres du CE (Annexe C)

Kevin Constant-Holowatyj : On en a discuté quelques fois, le modèle actuellement utilisé pour l'ODJ, je ne le trouve pas très efficace. Je vous ai partagé un nouveau modèle, que je trouve plus efficace. Je l'ai utilisé pour l'AG, on pourrait aussi l'utiliser en CE. Notamment, je voulais apporter des modifications au niveau des observateurs pour qu'il y ait des qualificatifs plus précis. J'aimerais aussi qu'on ajoute peut-être une section des absents, ça peut être pertinent.

Pour le secrétariat, la nouvelle formule devrait être plus simple en un sens qu'il sera possible de faire le PV avec seulement une personne. Nous ferions moins de verbatim. Pour les PV, on pourrait ajouter directement le lien pour que le tracking soit plus facile.

Finalement, pour le tour de table, je ferais des changements. Je ne crois pas que c'est nécessairement pertinent pour le document. On pourrait avoir un tour de table

informel avant de déclarer l'ouverture de la séance. Je crois que ce serait important qu'on partage plutôt à chaque semaine les informations sur ce que l'on fait pour notre poste pendant la semaine précédent la séance. Ce sera au PV, pour les nouveaux aussi ce sera plus idéal d'être au courant des dossiers en cours.

Pour les affaires anciennes et affaires nouvelles, je crois que c'est plus simple. Nous conserverons le varia pour avoir des discussions plus informelles, mais personnellement je ne trouve pas que c'est le point le plus pertinent. Si c'est extrêmement formel et pertinent, on pourra l'inscrire dans le varia.

Finalement, il faudrait faire une proposition de fermeture de la séance, c'est toujours comme ça que ça doit être fait.

James William-Caron : J'aime l'idée de distinction entre nos affaires et les rapports. une personne pourrait faire un résumé de sa rencontre dans le rapport, car en effet à la fin de la journée ce n'est pas un point qu'on doit nécessairement aborder en séance en CE.

Cassy Dunaj : J'aime ton idée, je t'encourage à continuer tes projets de réforme comme celui-là. Je pense qu'il y a une tendance à simplement conserver le même mode de fonctionnement de CE en CE, et je pense que c'est une bonne chose de prendre le temps de regarder de nouveau nos modes de fonctionnement. Souhaitant continuer à m'impliquer l'année prochaine, je suis très ouverte à tes idées et j'aimerais pouvoir aider à ce que ce soit appliqué formellement avec l'AGED.

Michaël Godin propose la ratification de la résolution.

Frédérique Savard appuie.

AU.

7.2. Comité d'accueil des personnes réfugiées - Erreur de procédure lors de l'AG du 26 septembre 2023

Kevin Constant-Holowatyj : J'ai remarqué qu'il y avait une erreur de procédure à la dernière AG. Nous n'avons pas reçu de candidatures avant l'élection, mais il fallait dans tous les cas les faire approuver par le comité des réfugiés avant.

Said : avez-vous reçu des candidatures dans le comité d'accueil des réfugiés ? Si des personnes présentent leur candidature au comité, c'est le comité sortant qui étudie les candidatures, mais s'il n'y a aucune candidature, les personnes peuvent être élues en AG. Article 84.18 des RG.

Dounya El Jabiri : J'avais été élue en pleine AG moi l'année dernière.

Kevin Constant-Holowatyj : Donc il n'y avait pas d'erreur de procédure. Le point est caduque. Cependant, il semble tout de même impossible en ce moment pour moi d'entamer le processus dans passer devant le comité.

7.3. Nomination des membres de comité à l'intérim (postes vacants)

7.3.1. Comité Common Law

Frédérique Savard : Le coordonnateur du comité, Julien Lelièvre, m'a écrit sur le fait qu'une personne sur son comité a donné sa démission. Il se présente donc à nous pour demander de nommer une personne par intérim. Voici le message que j'ai reçu de sa part :

« Correspondance: Bonjour,

Jenny Pouliot qui occupe le poste de membre au sein du comité common law conjointement avec Daïna Dumoulin s'est désistée de son poste. Jenny l'a occupée à l'été et elle devait l'occuper à l'hiver, alors que Daïna l'occupe actuellement. Après avoir discuté avec les autres membres du comité, nous nous sommes mis d'accord sur le fait que la meilleure décision pour remplacer Jenny serait de nommer Daïna par intérim au poste, qu'elle occupe déjà actuellement, pour le reste du mandat.

Étant une personne très impliquée dans l'élaboration des projets du comité cette année, nous sommes d'avis qu'il serait dans le meilleur intérêt de ce dernier que de la garder comme membre à l'hiver plutôt que de donner le poste à une nouvelle personne.

Cordialement,

Julien Lelievre

Coordinateur du Comité Common law et droit transnational »

Saïd : Le CE ne peut nommer une personne par intérim que jusqu'à la prochaine élection en AG.

Kevin Constant-Holowatyj : Selon mon interprétation de l'article, la personne par interim détiendrait le poste pour le reste de l'année.

Frédérique Savard : Il est vrai qu'habituellement, il n'y a qu'une seule assemblée générale pour les élections de postes. Je ne pense pas que nous devons absolument passer par l'AG pour nommer une personne sur le poste.

Kevin Constant-Holowatyj : J'ai plusieurs commentaires. Moi je pense que parce que c'est une tradition, ce n'est pas une bonne raison. Il faut y aller de manière logique et l'association devrait être formatrice et représentative de ce qui se passe en société. Je trouve qu'on s'éloigne de toutes les autres associations et de ce qui est représentatif dans les associations étudiantes en général. Dans le Code civil, l'AG n'est pas supposé être une instance qui joue un rôle aussi décisionnel. La raison simple est que c'est plus pratique comme ça. Le CE et le CA ont un pouvoir délégué et si à chaque fois que quelqu'un démissionne il faut passer en AG, ça devient lourd. Dans l'optique d'optimisation, en regardant la pratique commune, normalement personne assume l'intérim jusqu'à la prochaine élection/jusqu'au prochain mandat. Ça peut s'interpréter dans les deux sens, mais je le vois comme : le CE peut nommer quelqu'un de façon intérimaire. Ce serait plus simple pour les comités, moins de procédures. Je pense que notre interprétation d'intérim devrait être jusqu'au prochain mandat/prochaine élection, pas à la prochaine AG

James-William Caron : Je suis 100% d'accord avec ce que Kevin vient de dire. Si le comité à trouver quelqu'un pour combler le poste manquant je ne pense pas que cela doit se rendre tout le temps en AG.

Kevin Constant-Holowatyj : Rien n'empêche que nous pouvons faire une publication en indiquant que le poste est vacant et de contacter le coordonnateur du comité à cette effigie.

Said Kassabie : il y a aussi l'art. 45 para. 7 RG, sur les pouvoirs du CE. entre les assemblées, de cet article, si l'article des vacances avait été écrit pour que ce soit jusqu'à la fin de l'année, l'article aurait été écrit différemment. L'intérim est entre les assemblées à l'assemblée qui suit, il doit y avoir des élections pour le poste.

Kevin Constant-Holowatyj : Entre les assemblées, nous pouvons penser à l'Assemblée générale d'élection et que le poste peut être comblé de manière intérimaire jusqu'à la fin du présent mandat.

Said Kassabie : Certaines dispositions des RG mentionnent explicitement l'assemblée générale d'élection. Ainsi, étant donné que ce n'est pas le cas pour cet article, je ne pense pas que c'est l'interprétation que nous devrions donner à la disposition.

Frédérique Savard : Certains comités pensent actuellement à faire des changements de membres. Il faudra juste appliquer notre décision de façon uniforme.

James-William Caron : Par contre, dans le cas où ce serait le coordonnateur du comité qui donne sa démission, et que le poste est vacant, faudrait peut-être une procédure plus formelle.

Kevin Contant-Holowatyj : Pour le projet de réforme, quelques choses seront à adresser. Il y a un appétit de l'AGED pour réduire le nombre d'AG, c'est long et trop récurrent.

Frédérique Savard : On pourrait plutôt procéder par appel de candidature par le comité lorsqu'on a une démission, puis ratification par le CE par la suite.

Clémence Lamer : C'est une bonne idée! Les AG trop longues ça décourage le monde de se présenter, ils font juste abandonner.

Frédérique Savard : Ils veulent juste retirer leur conjointure.

7.3.2. Comité Promo Caduque

7.4. Dîner SSDP

Mathieu Saade: Je ne sais pas si vous vous rappelez , j'avais demandé si vous vouliez aller à un dîner avec le SSDP. Ce n'est pas une rencontre obligatoire. Ceux qui sont intéressés ont juste à lever la main. Tout le monde est intéressé , alors je vais vous redonnez des nouvelles pour la date.

7.5. Retour sur la rencontre avec le décanat

Kevin Constant-Holowatyj : Après la rencontre, j'ai parlé avec le doyen sortant pour discuter de l'historique de l'AGED au niveau de l'administration. J'aimerais créer un protocole plus clair pour nos successeurs. Par rapport à ce qui a été dit par rapport à la loi 25 nous sommes tout de même en ordre , nous avons le droit de jouir, disposer, du local et des meubles du local de l'endroit. On a des biens à l'AGED qui sont la propriété de l'AGED et nous avons le droit de les protéger. Mon point était de ne pas trop prendre ce qu'ils disent pour certains. Il est certain que l'université protège leurs intérêts, mais nous sommes également une entité légale à part entière, et nous avons nos droits de même. J'ai parlé un peu avec Josée aussi en sortant, elle va prendre contact avec moi par rapport à mes idées pour la communication, mais je sais que ce n'est pas nécessairement moi qui s'occupe des communications et je ne veux pas empiéter sur le rôle de quelqu'un d'autre.

7.6. Permanences de l'hiver

Frédérique Savard: On a remarqué que les permanences ne sont pas utiles et que personne à 1 groupe de 2e et 2 groupes de 1er qui ont des cours le vendredi. Je suis d'avis que l'on fait pas de permanences le vendredi puisque personne n'est à l'école.

Cassy Dunaj: Je suis d'accord avec les points avancés par Frédérique.

**James-William Caron propose de mettre le point en dépôt.
Hugo Dieujuste appuie.**

AU.

8. Dossiers financiers

8.1. Retour sur factures bières manquantes Promo 2022.23

Dounya El Jabiri : Ils demandent à l'AGED de rembourser les factures de bières non payées de l'an dernier pour un total de 3 106,13\$. Promo a réussi à rembourser le montant manquant pour les albums de finissants, mais nous sollicite pour la bière.

Michaël Godin : Qu'est-ce qui est arrivé?

James-William Caron : Certaines factures de commandes de bières n'ont pas été payées l'année dernière. Mais je me demande est-ce qu'on doit passer par le CA étant donné que c'est une dépense supérieure à 500\$.

Dounya El Jabiri : Ce que Promo a fait c'est qu'ils ont remboursé ce montant, mais nous demandent maintenant de retourner cet argent qu'ils ont dépensé dans leurs coffres.

Érika Gagnon : Promo avait réussi à rembourser l'album mais pas la bière? L'argent est sorti d'où ?

James William Caron: Il leur restait un 6 000\$ l'an dernier et ils l'ont utilisé pour payer l'album, mais n'ont plus d'argent pour ce qu'il reste à payer. Là c'est de l'argent de cette année qui est utilisée.

Frédérique Savard: On donne un budget, c'est leur job de rentrer dedans. Promo, on paye les taxes, on donne beaucoup d'argent. ils n'ont pas respecté le budget, il y a des conséquences pour ça. je crois que quelqu'un devra payer à un point.

Michaël Godin : Je suis d'accord avec fred, je ne pense pas qu'on devrait payer.

James-William Caron : La personne arrive au comité, il y a 6000 et 12000\$ de dettes. C'est impossible de leur demander d'assumer cela. Il faut une logique, il y a eu des erreurs l'an passé. Ce n'est pas plus à nous qu'à eux d'encaisser, mais on ne peut pas handicaper tous les finissants de cette erreur qui a été fait dans le passé. En étant finissant, on n'aurait pas voulu cette conclusion pour notre bal.

Kevin Contant Holowatyj : Question pour Dounya : l'argent viendrait en demande de cours d'année ? Si on veut prendre demande en cours d'année sans passer par le CA, il faudrait qu'ils passent par le formulaire. Il faudrait passer en CA de nouveau une fois le budget adopté. je comprends que c'est prévisionnel. il faudra alors faire une demande formelle, peut-être une RU mais ce serait controversé, je pense que certaines personnes voudraient s'opposer. dans le pire, on demandera une séance du CA en urgence.

Mathieu Saadé : pouvons-nous avoir du contexte sur les factures impayées? C'est une situation dommage, des actions sans conséquences, mais je crois qu'on doit aller voir plus loin. Les personnes qui seront affectées seront les personnes qui graduent cette année. Je pense alors qu'on devrait payer l'argent des bières.

Dounya El Jabiri : Je n'ai pas plus de contexte, la gestion n'était pas excellente au niveau des finances l'an dernier. Plusieurs factures sont manquantes, et plusieurs paiements n'avaient pas été effectués. Le coordonnateur de Promo de cette année s'est assuré auprès du fournisseur directement pour s'assurer que les paiements n'avaient bel et bien pas été effectués. Le comité actuel ne trouve pas que c'est à eux d'encaisser ces frais.

Clémence Lamer : Je ne suis pas à l'aise de rembourser de l'argent comme ça, sans connaître le contexte complet. Je suis d'accord que c'est vraiment dommage si ce sont les étudiants finissants qui subissent les conséquences, mais je ne suis pas plus à l'aise de savoir que toute l'AGED sera pénalisée. Je pense que l'on devrait avoir la version complète.

Michaël Godin : Soit que c'est la cohorte de troisième qui est pénalisée d'une certaine façon, soit c'est l'AGED au complet. Bref, je ne pense pas qu'on devrait payer au complet ça c'est certain.

James-William Caron : Je fais un parallèle avec le comité Défilé de Mode pour qui on a assumé une erreur et on a encaissé une perte pécuniaire. Des personnes peuvent faire des erreurs dans les comités, il faut faire un suivi, des choses comme ça, c'est possible qu'on doit en régler.

Mathieu Saadé : Je ne pense pas que la situation de défilé de mode et promo est la même. Défilé de mode cela pouvait affecter l'image de l'AGED, il y avait des agents externes qui étaient impliqués, ce n'est pas la même chose. Promo ont fait des erreurs plusieurs fois cette année, cela affecte la conclusion dans un processus décisionnel. Il y a effectivement des membres de Promo qui étaient sur le comité l'an dernier. Je tiens mon opinion que l'on devrait rembourser, mais ce sont les facteurs à prendre en compte en prenant une décision.

Kevin Contant Holowatyj : Je pense qu'il faut peut-être trouver une meilleure solution, c'est souvent relié à l'argent ou au contrat. Je pense que ce qu'on devra faire c'est de limiter la possibilité pour les comités de s'engager contractuellement au nom de l'AGED. Je ne comprends pas comment un comité peut engager l'AGED contractuellement. Je pense qu'on devrait regarder les situations où les comités s'engagent contractuellement. Il devrait y avoir quelqu'un qui signe les contrats au nom de l'AGED et non par le comité. Quand c'est des gros montants, on devrait passer en CA. Je fais un parallèle avec Dawson, on avait un maximum de 10 000\$ avant de passer par une instance. Avec des erreurs de comptabilité, il faudrait remettre en question l'autonomie que l'on laisse à Promo. Des gens donnent de l'alcool gratuitement, c'est censé être pour financer des bals, ce n'est pas normal. C'est un problème systémique à travers les années, il faut mettre un terme à ça pour le bien de l'AGED.

Je ne vois pas comment quelqu'un peut engager l'AGED contractuellement qui n'a pas de pouvoir de signature d'office. Pourquoi un membre de l'AGED pourrait signer un contrat au nom du comité?

n

Frédérique Savard: art. 75 al.4. Les comités peuvent s'engager avec une personne tierce. Il doit y avoir une autorisation du CE. Il ne faut pas excéder 500\$. La situation d'un engagement de 3000\$ a été faite, on a fait cette décision par 2 personnes du CE sur cela, pour autorisation de base et excédant du 500\$.

Hugo Dieujuste : Les dépenses de chaque semaine de Promo c'est différent d'un comité contractuel qui s'engage une fois pour un événement.

Frédérique Savard propose au comité de remplir une demande en bonne et due forme et de mettre le point en dépôt jusqu'à réception
Michael Godin appuie
AU

8.2. Étude des comptes des comités promo et finissants

Kevin Contant Holowatyj propose d'ouvrir un huis-clos
Frédérique Savard appuie
AU.

Hugo Dieujuste déclare l'ouverture du huis clos à 18:12

Hugo Dieujuste déclare la fin du huis clos à 18h28.

8.4 Demande de financement - Avocats sans frontières
Demande de subvention - ASF (Annexe D)

Dounya El Jabiri propose de mettre le point en dépôt.
Michael Godin appui.

AU.

8.5 Utilisation de l'argent pour achat cartes cadeaux

Dounya El Jabiri : Il y avait un comité cette semaine qui avait fait 125\$ de dépenses de carte-cadeaux. Je suppose que leur demande de subvention va venir sous peu. Je ne me sens pas à l'aise de rembourser ce montant étant donné que ça a servi pour des cartes-cadeaux. Ça serait injuste pour les autres comités qui n'ont pas beaucoup de budget. Cet argent pourrait être utilisé à des fins plus bénéfiques. On devrait introduire des RGS concernant la limite d'achat pour des cartes-cadeaux.

9. Dossiers académiques

9.1. Univers Droit retour (Kevin Contant-Holowatyj)

Erika Gagnon : Oui, donc pour faire un suivi, j'ai parlé avec Maxime Bourque, un ancien qui était dans le CE il y a quelques années, nous avons fait le transfert des comptes de Jurislivres à moi et Béa. Ensuite, il m'a mis en contact avec le créateur du site Web de Univers Droit qui va pouvoir regarder les problèmes du site web à son retour de vacances. Ensuite, moi, Cassy et Clémence voulons refaire un sondage pour les membres de l'AGED alors j'avais pensé dans mes questions demander l'intérêt pour le site d'Univers droit. Sinon, une des solutions que je vais proposer au comité est de voir ce que l'on peut faire avec l'application studocu. On pourrait mettre sur studocu sous le nom d'universdroit des notes de cours qui sont vérifiées et certifiées par les étudiants de l'UDES . Bref , c'est une proposition .

Kevin Contant-Holowatyj: Merci pour l'explication, le point est caduque.

10. Dossiers professionnels

10.1. Commandite pour une nouvelle machine à café (Kevin Contant-Holowatyj)

Kevin Contant-Holowatyj propose de mettre le point en dépôt.

Michaël Godin appui.

AU.

10.2. Fromagerie/ Soirée vin fromage

Caduque

11. Varia

11.1. Loupgarou part 2

12. Fermeture de la séance

Kevin Contant-Holowatyj propose de mettre fin à la séance à 18h48

Clémence Lamer appuie.

AU

La séance est levée à 18h48 .



ORDRE DU JOUR

**3^e Assemblée générale ordinaire de
l'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
Session d'automne
Mardi le 21 novembre 2023
12h00
Centre judiciaire de l'Université de Sherbrooke - Local: A9-130**

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Désignation du praesidium (Avis de motion préparé)**
3. **Constatation de la régularité de la convocation (Avis de motion préparé)**
4. **Vérification du droit de présence et du quorum**
5. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 septembre 2023
(Avis de motion préparé)
7. Questions différées au cours d'une séance antérieure
 - 7.1. Élections de postes vacants (Avis de motion préparé)
 - 7.1.1. Comité communication et mobilisation
 - 7.1.1.1. Poste de Photographe
 - 7.1.2. Comité des arts
 - 7.1.2.1. Responsable aux commandites
 - 7.1.2.2. Trésorerie
 - 7.1.3. Ratification de candidatures de l'AGECSDUS et de l'AGED (Avis de motion préparé)
 - 7.1.3.1. Comité d'accueil des réfugiés
 - 7.1.3.1.1. Membre
 - 7.1.3.2. Comité du droit Criminel et Pénal
 - 7.1.3.2.1. Personne représentante de la maîtrise en pratique du droit criminel et pénal
 - 7.1.3.3. Comité PRD
 - 7.1.3.3.1. Personne représentante de la maîtrise en PRD
 - 7.1.3.4. Comité Droit Notarial
 - 7.1.3.4.1. Personne représentante de la Maîtrise en droit notarial
 - 7.1.3.5. Comité Droit de la Santé
 - 7.1.3.5.1. Comité Personne représentante de la maîtrise en droit et politique de la santé
8. Affaires nouvelles
 - 8.1. Élections au comité de travail sur les VACS (Avis de motion préparé)
 - 8.2. Présentation des états financiers de l'année financière 2022-2023
 - 8.3. Présentation du budget de l'année financière 2023-2024

9. **Clôture**

FIN

ANNEXE B

**Avis de motions et cahier de préparation
Assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2023**



Préparé par Kevin Contant-Holowatyj
14 novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

NOTE EXPLICATIVE	2
DÉSIGNATION DU PRAESIDIUM	2
CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION	2
PROCÈS-VERBAL	2
ÉLECTIONS DES POSTES VACANTS	3
RATIFICATIONS DE CANDIDATURES DE L'AGECSDUS ET DE L'AGED	3
ÉLECTIONS AU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES VACS	3-4
ÉTATS FINANCIERS 2022-2023	4
BUDGET 2023-2024	4
ANNEXE A - Ordre du jour	5-6
ANNEXE B - BUDGET 2023-2024	7

Note explicative

Le présent document contient diverses informations et les avis de motions relatives à l'Assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2023. Il contient, entre autres, des explications des points nécessitant un avis préalable. Les chiffres correspondent aux points de l'ordre du jour.

2. Désignation du praesidium

Considérant que la présidence d'une Assemblée générale doit être assumée par une personne externe selon l'Article 22 des Règlements généraux de l'AGED;

Considérant qu'une personne externe n'a pas pu être trouvée pour le secrétariat de cette Assemblée générale et que l'Article 22 des Règlements généraux de l'AGED n'exclut pas la désignation d'une personne membre à titre de secrétaire d'une assemblée générale

Il est résolu que Saïd Kassabie soit désigné président de cette Assemblée générale Ordinaire.

Il est résolu que Kevin Contant-Holowatyj soit désigné secrétaire de cette assemblée générale ordinaire.

4. Constatation de la régularité de la convocation

Considérant que l'avis de convocation ne contenait pas les États financiers en raison d'une situation hors du contrôle du CE qui a causé des retards à l'adoption de ceux-ci par le CA;

Considérant que le document devait être envoyé avec l'avis de convocation 5 jours ouvrables avant la tenue d'une assemblée générale ordinaire selon l'article 18 des règlements généraux de l'AGED;

Considérant qu'il est urgent que les États financiers soient présentés aux membres par le biais d'une assemblée générale et qu'il est une obligation émanant de la Loi sur les compagnies;

Il est résolu qu'une dérogation soit autorisée afin de rendre légitime l'avis de convocation de cette assemblée générale ordinaire malgré l'absence des états financiers lors de l'envoi initial de l'avis de convocation.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 septembre 2023

Considérant que le secrétariat des assemblées générales n'est plus assumé par la personne responsable aux premières années depuis des réformes ayant eu lieu il y a quelques années;

Considérant que la responsabilité de signer les procès-verbaux doit normalement être complétée par le secrétariat selon les principes de la bonne gouvernance;

Considérant qu'il est probable que la personne qui a entamé cette réforme a simplement oublié de modifier cette responsabilité aux règlements généraux (article 53 al. 2 (III)) afin qu'elle soit prise en charge par la personne secrétaire d'une assemblée générale;

Considérant que ce point a été soulevé à la dernière assemblée générale et a nécessité une dérogation;

Considérant qu'une réforme sera bientôt présentée à cet effet;

Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2023 soit adopté malgré l'absence de la signature de la Responsable aux premières années,

7.1 Élections de postes vacants

Considérant que le but premier de cette Assemblée générale est de présenter les états financiers, le budget ainsi que d'élire des personnes représentantes de la population étudiante à la table de travail sur l'élaboration d'une politique VACS;

Considérant que l'Assemblée générale a lieu lors d'un midi et que le temps est restreint;

Il est résolu que le discours de présentation d'une personne candidate à un poste en élection sera d'une durée d'au plus 1 minute;

Il est également résolu qu'un maximum d'une question soit demandé aux personnes candidates pour un poste en élection;

Il est également résolu qu'une personne candidate dispose de 30 secondes pour répondre à la question.

7.2 Ratifications de candidatures de l'AGECSDUS et de l'AGED

Considérant qu'il n'y a pas eu d'élections organisées par l'AGECSDUS pour les étudiants de maîtrise pour tous les comités de l'AGED ayant des représentants de programmes de maîtrise;

Considérant qu'il n'y a pas eu d'élections organisées par l'AGECSDUS pour tous les postes du comité d'accueil d'une personne réfugiée et que le comité est actuellement inopérant;

Considérant qu'il est nécessaire pour qu'une candidature soit ratifiée en Assemblée générale, elle doit d'abord être présentée à ce comité avant de pouvoir la présenter au Conseil Exécutif (article 84.18 al 4 des règlements généraux);

Il est résolu que toutes les ratifications de candidatures soient mises en dépôt à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

8.1 Élections au comité de travail sur les VACS

Mot du Responsable aux affaires sociales et sportives:

L'AGED souhaite trouver deux personnes intéressées à faire partie du comité de travail sur les violences à caractère sexuel (VACS).

Les questions liées aux VACS sont d'une importance capitale, et nous croyons qu'il est de notre responsabilité de mettre en place des mesures préventives efficaces. La constitution de ce comité de travail permettra de réunir des expériences diverses et des perspectives complémentaires afin de constituer une politique exhaustive et adaptée à notre milieu scolaire.

Nous vous encourageons vivement à envisager de participer à cette initiative qui contribuera à créer un environnement plus sûr et respectueux au sein de notre communauté étudiante. Si vous souhaitez faire partie de ce comité de travail, veuillez exprimer votre intérêt en vous portant candidat(e) lors des élections qui auront lieu durant l'Assemblée Générale.

Considérant que l'AGED et la Faculté de Droit ont choisi de mettre sur pied une table de travail afin d'élaborer une politique VACS;

Considérant que le CA de l'AGED a choisi de remettre entre les mains le choix des personnes qui représenteront la population étudiante sur la table de travail;

Considérant que cette table sera formée de 9 personnes étudiantes dont deux du CE, deux du CA, une du comité féministe, une du comité diversité, une du comité promo, deux personnes de la population étudiante et 3 personnes de la faculté;

Il est résolu que l'assemblée générale procède à l'élection de deux personnes étudiantes par voie de mise en candidature ne faisant pas partie du CA, CE, du comité féministe, du comité diversité et du comité promo.

Il est également résolu qu'une personne candidate dispose d'un temps de parole de 1 minute 30 secondes pour son discours de présentation;

Il est également résolu qu'un maximum de deux questions soit demandé aux personnes candidates et qu'elles disposent d'un maximum de 30 secondes pour répondre à chaque question.

8.2 Présentation des états financiers de l'année financière 2022-2023 (À titre informatif)

Article 101

Présentation des états financiers

La Trésorerie sortante remet un rapport financier à la personne qui lui succède afin que cette dernière puisse faire établir et présenter les états financiers lors de la première séance du Conseil d'administration de la session d'automne tenue après la fin de l'exercice financier.

Les états financiers sont présentés lors d'une Assemblée générale de la session d'automne.

La séance du Conseil d'administration et l'Assemblée générale sont tenues après l'élection des personnes administratrices de première année.

8.3 Présentation du budget de l'année financière 2023-2024 (À titre informatif)

Article 102.1

Présentation et adoption du budget annuel

Le budget annuel est présenté lors de la première séance du Conseil d'administration de la session d'automne. Il peut être modifié préalablement à son adoption.

Il est également présenté lors d'une Assemblée générale de la session d'automne. Celle-ci peut émettre des commentaires sur un montant alloué à une case budgétaire au Conseil d'administration.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

3^e Assemblée générale ordinaire de
l'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
Session d'automne
Mardi le 21 novembre 2023
12h00
Centre judiciaire de l'Université de Sherbrooke - Local: A9-130

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation du praesidium (Avis de motion préparé)
3. Constatation de la régularité de la convocation (Avis de motion préparé)
4. Vérification du droit de présence et du quorum
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 septembre 2023 (Avis de motion préparé)
7. Questions différées au cours d'une séance antérieure
 - 7.1. Élections de postes vacants (Avis de motion préparé)
 - 7.1.1. Comité communication et mobilisation
 - 7.1.1.1. Poste de Photographe
 - 7.1.2. Comité des arts
 - 7.1.2.1. Responsable aux commandites
 - 7.1.2.2. Trésorerie
 - 7.1.3. Ratification de candidatures de l'AGECSDUS et de l'AGED (Avis de motion préparé)
 - 7.1.3.1. Comité d'accueil des réfugiés
 - 7.1.3.1.1. Membre
 - 7.1.3.2. Comité du droit Criminel et Pénal

7.1.3.2.1. Personne représentante de la maîtrise en pratique du droit criminel et pénal

7.1.3.3. Comité PRD

7.1.3.3.1. Personne représentante de la maîtrise en PRD

7.1.3.4. Comité Droit Notarial

7.1.3.4.1. Personne représentante de la Maîtrise en droit notarial

7.1.3.5. Comité Droit de la Santé

7.1.3.5.1. Comité Personne représentante de la maîtrise en droit et politique de la santé

8. Affaires nouvelles

8.1. Élections au comité de travail sur les VACS (Avis de motion préparé)

8.2. Présentation des états financiers de l'année financière 2022-2023

8.3. Présentation du budget de l'année financière 2023-2024

9. Clôture

FIN

ANNEXE B

Avis de motions et cahier de préparation

Assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2023



Préparé par Kevin Contant-Holowatyj
14 novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

NOTE EXPLICATIVE	2
DÉSIGNATION DU PRAESIDIUM	2
CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION	2
PROCÈS-VERBAL	2
ÉLECTIONS DES POSTES VACANTS	3
RATIFICATIONS DE CANDIDATURES DE L'AGECSDUS ET DE L'AGED	3
ÉLECTIONS AU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES VACS	3-4
ÉTATS FINANCIERS 2022-2023	4
BUDGET 2023-2024	4
ANNEXE A - Ordre du jour	5-6
ANNEXE B - BUDGET 2023-2024	7

Note explicative

Le présent document contient diverses informations et les avis de motions relatives à l'Assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2023. Il contient, entre autres, des explications des points nécessitant un avis préalable. Les chiffres correspondent aux points de l'ordre du jour.

2. Désignation du praesidium

Considérant que la présidence d'une Assemblée générale doit être assumée par une personne externe selon l'Article 22 des Règlements généraux de l'AGED;

Considérant qu'une personne externe n'a pas pu être trouvée pour le secrétariat de cette Assemblée générale et que l'Article 22 des Règlements généraux de l'AGED n'exclut pas la désignation d'une personne membre à titre de secrétaire d'une assemblée générale

Il est résolu que Saïd Kassabie soit désigné président de cette Assemblée générale Ordinaire.

Il est résolu que Kevin Contant-Holowatyj soit désigné secrétaire de cette assemblée générale ordinaire.

4. Constatation de la régularité de la convocation

Considérant que l'avis de convocation ne contenait pas les États financiers en raison d'une situation hors du contrôle du CE qui a causé des retards à l'adoption de ceux-ci par le CA;

Considérant que le document devait être envoyé avec l'avis de convocation 5 jours ouvrables avant la tenue d'une assemblée générale ordinaire selon l'article 18 des règlements généraux de l'AGED;

Considérant qu'il est urgent que les États financiers soient présentés aux membres par le biais d'une assemblée générale et qu'il est une obligation émanant de la Loi sur les compagnies;

Il est résolu qu'une dérogation soit autorisée afin de rendre légitime l'avis de convocation de cette assemblée générale ordinaire malgré l'absence des états financiers lors de l'envoi initial de l'avis de convocation.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 septembre 2023

Considérant que le secrétariat des assemblées générales n'est plus assumé par la personne responsable aux premières années depuis des réformes ayant eu lieu il y a quelques années;

Considérant que la responsabilité de signer les procès-verbaux doit normalement être complétée par le secrétariat selon les principes de la bonne gouvernance;

Considérant qu'il est probable que la personne qui a entamé cette réforme a simplement oublié de modifier cette responsabilité aux règlements généraux (article 53 al. 2 (III)) afin qu'elle soit prise en charge par la personne secrétaire d'une assemblée générale;

Considérant que ce point a été soulevé à la dernière assemblée générale et a nécessité une dérogation;

Considérant qu'une réforme sera bientôt présentée à cet effet;

Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2023 soit adopté malgré l'absence de la signature de la Responsable aux premières années,

7.1 Élections de postes vacants

Considérant que le but premier de cette Assemblée générale est de présenter les états financiers, le budget ainsi que d'élire des personnes représentantes de la population étudiante à la table de travail sur l'élaboration d'une politique VACS;

Considérant que l'Assemblée générale a lieu lors d'un midi et que le temps est restreint;

Il est résolu que le discours de présentation d'une personne candidate à un poste en élection sera d'une durée d'au plus 1 minute;

Il est également résolu qu'un maximum d'une question soit demandé aux personnes candidates pour un poste en élection;

Il est également résolu qu'une personne candidate dispose de 30 secondes pour répondre à la question.

7.2 Ratifications de candidatures de l'AGECSDUS et de l'AGED

Considérant qu'il n'y a pas eu d'élections organisées par l'AGECSDUS pour les étudiants de maîtrise pour tous les comités de l'AGED ayant des représentants de programmes de maîtrise;

Considérant qu'il n'y a pas eu d'élections organisées par l'AGECSDUS pour tous les postes du comité d'accueil d'une personne réfugiée et que le comité est actuellement inopérant;

Considérant qu'il est nécessaire pour qu'une candidature soit ratifiée en Assemblée générale, elle doit d'abord être présentée à ce comité avant de pouvoir la présenter au Conseil Exécutif (article 84.18 al 4 des règlements généraux);

Il est résolu que toutes les ratifications de candidatures soient mises en dépôt à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

8.1 Élections au comité de travail sur les VACS

Mot du Responsable aux affaires sociales et sportives:

L'AGED souhaite trouver deux personnes intéressées à faire partie du comité de travail sur les violences à caractère sexuel (VACS).

Les questions liées aux VACS sont d'une importance capitale, et nous croyons qu'il est de notre responsabilité de mettre en place des mesures préventives efficaces. La constitution de ce comité de travail permettra de réunir des expériences diverses et des perspectives complémentaires afin de constituer une politique exhaustive et adaptée à notre milieu scolaire.

Nous vous encourageons vivement à envisager de participer à cette initiative qui contribuera à créer un environnement plus sûr et respectueux au sein de notre communauté étudiante. Si vous souhaitez faire partie de ce comité de travail, veuillez exprimer votre intérêt en vous portant candidat(e) lors des élections qui auront lieu durant l'Assemblée Générale.

Considérant que l'AGED et la Faculté de Droit ont choisi de mettre sur pied une table de travail afin d'élaborer une politique VACS;

Considérant que le CA de l'AGED a choisi de remettre entre les mains le choix des personnes qui représenteront la population étudiante sur la table de travail;

Considérant que cette table sera formée de 9 personnes étudiantes dont deux du CE, deux du CA, une du comité féministe, une du comité diversité, une du comité promo, deux personnes de la population étudiante et 3 personnes de la faculté;

Il est résolu que l'assemblée générale procède à l'élection de deux personnes étudiantes par voie de mise en candidature ne faisant pas partie du CA, CE, du comité féministe, du comité diversité et du comité promo.

Il est également résolu qu'une personne candidate dispose d'un temps de parole de 1 minute 30 secondes pour son discours de présentation;

Il est également résolu qu'un maximum de deux questions soit demandé aux personnes candidates et qu'elles disposent d'un maximum de 30 secondes pour répondre à chaque question.

8.2 Présentation des états financiers de l'année financière 2022-2023 (À titre informatif)

Article 101

Présentation des états financiers

La Trésorerie sortante remet un rapport financier à la personne qui lui succède afin que cette dernière puisse faire établir et présenter les états financiers lors de la première séance du Conseil d'administration de la session d'automne tenue après la fin de l'exercice financier.

Les états financiers sont présentés lors d'une Assemblée générale de la session d'automne.

La séance du Conseil d'administration et l'Assemblée générale sont tenues après l'élection des personnes administratrices de première année.

8.3 Présentation du budget de l'année financière 2023-2024 (À titre informatif)

Article 102.1

Présentation et adoption du budget annuel

Le budget annuel est présenté lors de la première séance du Conseil d'administration de la session d'automne. Il peut être modifié préalablement à son adoption.

Il est également présenté lors d'une Assemblée générale de la session d'automne. Celle-ci peut émettre des commentaires sur un montant alloué à une case budgétaire au Conseil d'administration.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

3^e Assemblée générale ordinaire de
l'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
Session d'automne
Mardi le 21 novembre 2023
12h00
Centre judiciaire de l'Université de Sherbrooke - Local: A9-130

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation du praesidium (Avis de motion préparé)
3. Constatation de la régularité de la convocation (Avis de motion préparé)
4. Vérification du droit de présence et du quorum
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 septembre 2023 (Avis de motion préparé)
7. Questions différées au cours d'une séance antérieure
 - 7.1. Élections de postes vacants (Avis de motion préparé)
 - 7.1.1. Comité communication et mobilisation
 - 7.1.1.1. Poste de Photographe
 - 7.1.2. Comité des arts
 - 7.1.2.1. Responsable aux commandites
 - 7.1.2.2. Trésorerie
 - 7.1.3. Ratification de candidatures de l'AGECSDUS et de l'AGED (Avis de motion préparé)
 - 7.1.3.1. Comité d'accueil des réfugiés
 - 7.1.3.1.1. Membre
 - 7.1.3.2. Comité du droit Criminel et Pénal

7.1.3.2.1. Personne représentante de la maîtrise en pratique du droit criminel et pénal

7.1.3.3. Comité PRD

7.1.3.3.1. Personne représentante de la maîtrise en PRD

7.1.3.4. Comité Droit Notarial

7.1.3.4.1. Personne représentante de la Maîtrise en droit notarial

7.1.3.5. Comité Droit de la Santé

7.1.3.5.1. Comité Personne représentante de la maîtrise en droit et politique de la santé

8. Affaires nouvelles

8.1. Élections au comité de travail sur les VACS (Avis de motion préparé)

8.2. Présentation des états financiers de l'année financière 2022-2023

8.3. Présentation du budget de l'année financière 2023-2024

9. Clôture

ANNEXE B

Budget 2023-2024 (Adopté par le CA le 1er octobre 2023)

Poste budgétaire	Entrée	Sortie	Total	Budgété	Écart
ASF			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Assurance AGED			0,00 \$	(2 300,00 \$)	2 300,00 \$
Bourse d'implication AGED			0,00 \$	(1 500,00 \$)	1 500,00 \$
Café AGED			0,00 \$	(2 000,00 \$)	2 000,00 \$
CDAI			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
CDP			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Chalet Exec			0,00 \$	(750,00 \$)	750,00 \$
CIA			0,00 \$	(8 000,00 \$)	8 000,00 \$
Club de débats UdeS			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Comité accès à la Justice			0,00 \$	(600,00 \$)	600,00 \$
Comité droit autochtone			0,00 \$	(300,00 \$)	300,00 \$
Comité casino			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Comité Common Law			0,00 \$	(500,00 \$)	500,00 \$
Comité Coupe Face à Face			0,00 \$	(650,00 \$)	650,00 \$
Comité Défilé x Show d'la Fac			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Comité des arts			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Comité promo			0,00 \$	(1 075,00 \$)	1 075,00 \$
Comité des finissants			0,00 \$	(25 000,00 \$)	25 000,00 \$
Comité diversité			0,00 \$	(300,00 \$)	300,00 \$
Comité droit constitutionnel			0,00 \$	(500,00 \$)	500,00 \$
Comité droit criminel et pénal			0,00 \$	(700,00 \$)	700,00 \$
Comité droit de la santé			0,00 \$	(800,00 \$)	800,00 \$
Comité droit notarial			0,00 \$	(500,00 \$)	500,00 \$
Comité droit vert l'avenir			0,00 \$	(300,00 \$)	300,00 \$
Comité féministe			0,00 \$	(800,00 \$)	800,00 \$
Comité Law Games			0,00 \$	(7 500,00 \$)	7 500,00 \$
Comité mobilisation			0,00 \$	(800,00 \$)	800,00 \$
Comité famille jeunesse			0,00 \$	(750,00 \$)	750,00 \$
Comité Sim Onu			0,00 \$	(5 750,00 \$)	5 750,00 \$
Comité droit du sport			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Comité vêtements de la Fac			0,00 \$	(1 150,00 \$)	1 150,00 \$
CDPIT			0,00 \$	(300,00 \$)	300,00 \$
Comptable			0,00 \$	(2 500,00 \$)	2 500,00 \$
Obiter			0,00 \$	(223,55 \$)	223,55 \$
Dépenses administratives			0,00 \$	(1 000,00 \$)	1 000,00 \$
Environnement et condition étudiante			0,00 \$	(500,00 \$)	500,00 \$
FEDQ			0,00 \$	(4 000,00 \$)	4 000,00 \$
Colloque			0,00 \$	(12 000,00 \$)	12 000,00 \$
Honoraires professionnels			0,00 \$	(1 000,00 \$)	1 000,00 \$
Frais Bancaires			0,00 \$	(150,00 \$)	150,00 \$
I Rule the Sherb			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Mobilier-AGED			0,00 \$	(3 770,00 \$)	3 770,00 \$
Sports et activités sociales			0,00 \$	(500,00 \$)	500,00 \$
PBSC			0,00 \$	(1 150,00 \$)	1 150,00 \$
Projet environnemental			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Cocktail Cain Lamarre			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Rémunération praesidium			0,00 \$	(570,00 \$)	570,00 \$
Tournois sportif law games			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
UniversDroit			0,00 \$	(300,00 \$)	300,00 \$
Vêtements Exec			0,00 \$	(675,00 \$)	675,00 \$
Taligate			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
AEND			0,00 \$	(900,00 \$)	900,00 \$
Partenariat Bien être			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Oktoberfest			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Vin-Fromage			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Fonds d'initiative étudiant.e.s			0,00 \$	(6 000,00 \$)	6 000,00 \$
Fonds de prévoyance			0,00 \$	(8 000,00 \$)	8 000,00 \$
Demandes en cours d'année			0,00 \$	(16 290,52 \$)	16 290,52 \$
Fonds des réfugiés			0,00 \$	(25 000,00 \$)	25 000,00 \$
Commandite spéciale qu'on peut répartir			0,00 \$	6 500,00 \$	(6 500,00 \$)
Cotisations étudiantes			0,00 \$	64 584,49 \$	(64 584,49 \$)
TOTAUX OU MOYENNES	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	(76 269,58)	(76 269,58 \$)

FIN

ANNEXE C



Conseil exécutif 2023-2024

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Résolution visant à améliorer le modèle d'ODJ et à rendre plus efficace la prise de PV lors des rencontres du CE

Parrain de la proposition: Kevin Contant-Holowatyj - Vice-président

Considérant que le modèle d'ODJ utilisé pour jusqu'à date n'est pas concis et manque des éléments.

Considérant que la prise de PV du CE se fait par un résumé verbatim de l'ensemble des discussions ayant eu lieu lors d'une rencontre du CE.

Considérant que la prise de PV en format verbatim est très difficile à accomplir par le secrétariat qui n'a pas de formation en sténographie et qu'il est impossible d'écrire avec exactitude et fiabilité l'ensemble des discussions ayant lieu sur un sujet lors d'une rencontre compte tenu du débit.

Considérant que les rencontres du CE doivent souvent être suspendues quelques instants pendant que le secrétariat tente d'écrire le verbatim ce qui ralentit le débit de la rencontre et va parfois interrompre des débats.

Considérant que ce mode de fonctionnement n'est pas une obligation des RG's ni du Code Morin.

Considérant que la population étudiante, les administrateurs ainsi que tout autre membre de l'AGED ont intérêt à comprendre les motifs qui ont mené à la prise de décision par le CE.

Qu'il est résolu que le CE adopte le [nouveau modèle de PV](#).

Qu'il est résolu que le secrétariat ne note que les actions prises telles que :

- Les propositions, les appuis et les résultats des votes (Adoption unanime, Adoption à majorité renforcée (2/3), Adoption à majorité
- Les points d'ordre soulevés ainsi que la décision et les motifs de la présidence.
- Les questions de privilège ainsi que la décision et les motifs de la présidence.
- Les appels de décisions de la présidence.
- La dissidence d'un membre à sa demande pourvu que celle-ci soit prononcée avant l'adoption du PV.

(Liste non exhaustive)

Qu'il soit résolu que le secrétariat écrive un bref résumé des motifs et le contexte si nécessaire d'une décision lorsque celle-ci est demandée par un membre du CE. Dans le cas d'un désaccord sur la pertinence d'inscrire des motifs, le président peut décider qu'une proposition formelle est nécessaire.

Qu'il soit résolu que les motifs exacts soient décidés parmi ceux étant à l'appui à la décision (Motifs majoritaires).

Qu'il soit résolu qu'une dissidence d'un membre ayant été présent lors des délibérations sur la question puisse demander que les motifs de sa dissidence soient inscrits dans le format d'un bref résumé. Dans le cas où plus qu'une personne désire exprimer sa dissidence, les motifs se retrouveront tous dans le même résumé.

Qu'il soit résolu que tous les motifs inscrits dans un PV's demeurent impersonnels et généraux sans une référence directe à ce qu'une personne précise a dit doivent être informatifs en nature. Si les motifs soit en appui à une décision sont différents, l'ensemble de ceux-ci sera inscrit dans le résumé motivant la décision.

Qu'il soit résolu qu'une personne non présente lors de délibérations ne puisse inscrire de motifs pour une dissidence inscrite lors d'une réunion subséquente.

Qu'il soit résolu que cette résolution entre en vigueur au prochain jour ouvrable suivant l'adoption de celle-ci.

FIN

ANNEXE D

Formulaire de demande de subvention 2023-2024

Demandeurs	
Organisation	Avocats sans frontières
Nom	Anastasia Körner-Drapeau
Poste	Présidence (interim)
Courriel	Presidenceasf.usherbrooke@gmail.com
Téléphone	438-349-3767
Description de la demande	
But et description de l'activité	<p>Nous sommes un comité étudiant représentant la mission de l'ONG Avocats sans Frontières Canada au sein de la faculté. Toutes les activités sont donc réalisées afin d'accomplir deux objectifs: la sensibilisation et la levée de fonds. Les profits générés par les activités seront entièrement envoyés à ASF Canada à la fin de la session d'hiver 2024.</p> <p>Pour l'année 2023-2024, les activités potentiellement prévues sont une activité de bowling, une vente de beigne Krispy Kreme, un colloque annuel inter-universitaire, une soirée réseautage (vin fromage) et une journée sportive pour ramasser des fonds.</p>

Description des <u>dépenses</u> et <u>revenus</u> anticipés	<ul style="list-style-type: none"> - Frais bancaire : dépenses 70\$ - Vente de beigne Krispy Kreme : dépenses 350\$ et revenus 950\$ - Nourriture, boissons et salle pour soirée réseautage : dépenses 600\$ et pour le revenu nous n'avons pas encore d'estimer puisque c'est la première fois qu'une telle soirée est organisée - Soirée bowling : dépenses 200\$ et revenus 560\$ - Activité sportive hivernale : dépenses 200\$ et revenus 950\$ 	
Montant demandé	499\$	
Dans le cas où ma subvention m'est accordée, je m'engage à produire, à la fin de l'exercice, un bilan comptable et un rapport de l'activité à l'exécutif de la corporation.	Signature des demandeurs :	
	Date : 9 novembre 2023	
Réservé à l'administration		
Montant accordé		
Signature d'un administrateur de l'AGED		Date :
Signature du trésorier de l'AGED		Date :

Dounya El Jabiri

Trésorière

Association générale étudiante de droit - AGED

Université de Sherbrooke

Courriel : tresorerie@agedsherbrooke.com

Téléphone : (514) 792-0186

FIN